

PATHUMPECH Tawan
Apricom
APRICOM
75012 PARIS

Vandœuvre, le 26/03/2024

Département Formation

Contact : secretariat.cnh@inrs.fr

Objet : Demande d'habilitation SST / 1

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la demande d'habilitation de votre entité au dispositif de formation suivant :

Sauvetage secourisme du travail 1

et à l'examen de votre dossier par votre entité instructrice et par la Commission Nationale d'Habilitation qui s'est réunie le 21/03/2024, nous avons le plaisir de vous informer que votre entité :

est habilitée à dispenser des formations jusqu'au 21/03/2029.

sous réserve du respect du cahier des charges établi par le réseau prévention. Pour cette période, il vous est attribué le n° d'habilitation suivant :
H32852/2024/SST-1/O/12

Les contestations et voies de recours à la présente décision font l'objet de précisions dans le cahier des charges joint au dossier de demande d'habilitation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Gérard Moutche

Chef du département Formation de l'INRS.

